

L'élection du maire en vidéo-diffusion

Le prochain conseil municipal sera diffusé sur le net



L'élection du maire en vidéo-diffusion

La ville de Fleurance vous informe de la tenue de son prochain conseil municipal vendredi 3 juillet, à 20 h 30, à la Halle Éloi Castaing. L'ordre du jour sera consacré, en grande partie, à la constitution du nouveau conseil municipal.

Compte tenu de la limitation des regroupements de personnes, du fait de la situation sanitaire actuelle, la municipalité met en place la **vidéo-diffusion** du prochain conseil municipal.

Les Fleurantins sont donc invités à assister à la réunion du conseil municipal vendredi 3 juillet, dès 20 h 30, sur leur ordinateur.

Le point principal de l'ordre du jour consiste en la constitution du nouveau conseil municipal. Six points sont à l'ordre du jour :

Élection du maire ;

Détermination du nombre d'adjoints au maire ;

Élections des adjoints au maire ;

Statut de l'élu local ;

Délégations du conseil municipal au maire, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT ;

Information sur la désignation des délégués du conseil municipal au conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la ville de Fleurance.

Chaque réunion du conseil municipal fait l'objet d'un compte-rendu, à retrouver sur le site Internet à cette adresse précise : <https://www.villefleurance.fr/comptes-rendus-cm>

www.villefleurance.fr